



SCALE UP

FCPR EXPERTS GÉNÉRATION

LES EXPERTS-COMPTABLES
AU SERVICE DES EXPERTS-COMPTABLES

Ouvert à la souscription jusqu'au 2 avril 2023

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant toute la durée de leur investissement, soit une période de huit (8) années prorogeables deux fois un an, à compter de la date de constitution du fonds, soit jusqu'au 3 janvier 2032



Document commercial réservé aux potentiels investisseurs dans le FCPR EXPERTS GENERATION, un fonds commun de placement à risques régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code Monétaire et Financier, constitué à l'initiative de SCALE UP CAPITAL, Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex France. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 9 novembre 2021. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans la présente plaquette sont partielles et doivent être complétées par la lecture de l'ensemble de la documentation du Fonds



SCALE UP EXPERTS GÉNÉRATION

EXPERTS GENERATION est une stratégie d'investissement déployée dans l'écosystème des entreprises comptables non cotées. Elle est assortie d'un risque de perte en capital, et est destinée à des investisseurs souhaitant diversifier leur portefeuille sur un horizon de placement de 8 ans (période de blocage des rachats de 8 années, soit jusqu'au 3 janvier 2030), prorogeable deux fois pour une durée d'un (1) an sur décision de la Société de gestion, soit jusqu'au 3 janvier 2032 :

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des risques inhérents à un investissement dans des parts du Fonds, lesquels sont détaillés dans le règlement du Fonds. Les risques listés ci-dessous constituent un extrait des risques cités dans le règlement :

- **Risque de perte en capital.** Un investissement dans le Fonds comporte un risque potentiel de faible rentabilité ou même de perte partielle ou totale de son investissement dans le Fonds. Par ailleurs, le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.
- **Risque de liquidité.** Le Fonds ayant vocation à investir dans des titres principalement non cotés ne bénéficiant pas d'une liquidité immédiate et compte tenu des délais de liquidation du portefeuille, le Fonds pourra éprouver des difficultés à céder ou à se faire rembourser ses participations dans les délais et prix souhaités ou initialement envisagés et les investissements réalisés par le Fonds sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. La faible liquidité des investissements dans des sociétés non cotées pourrait entraîner une cession de ces actifs à un montant inférieur à leur valorisation et par conséquent une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.
- **Risques de durabilité.** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

AVERTISSEMENT

Le Fonds est un Fonds Commun de Placements à Risques agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). De par la nature des investissements, il fonctionne selon les règles spécifiques décrites dans le Règlement.

Vous êtes donc invités à prendre attentivement connaissance du règlement et notamment de l'article relatif aux « Risques » supportés par le fonds.

En prenant une décision d'investissement, vous devez vous fonder sur votre propre examen des conséquences juridiques, financières et autres d'un investissement dans le Fonds, y compris le bien-fondé de l'investissement et les risques encourus. Vous êtes invités à examiner attentivement les risques associés à l'investissement dans le Fonds avec vos conseillers financiers, fiscaux et juridiques.

Votre argent est bloqué pendant la Durée de vie, soit jusqu'au 3 janvier 2030 et au plus tard jusqu'au 3 janvier 2032, compte tenu de la possibilité pour la Société de Gestion de proroger la Durée de vie du Fonds de 2 périodes successives d'1 an chacune.



SCALE UP EXPERTS GÉNÉRATION

**LES EXPERTS COMPTABLES
AU SERVICE
DES EXPERTS COMPTABLES**



LE PREMIER FONDS DÉDIÉ AUX EXPERTS-COMPTABLES

Le FCPR EXPERTS GÉNÉRATION est le véhicule d'investissement dédié au secteur comptable, essentiel, selon nous, à l'économie française, dans un contexte de forte relance.

Il a pour but d'accompagner les cabinets d'expertise comptable dans leurs opérations de capital développement et de capital transmission, afin de répondre aux nouveaux défis que rencontre la profession.

Les Points Clés

- Accessible dès **5 000 €**
(500 000 € pour les investisseurs institutionnels)
- Portefeuille principalement composé d'actions des sociétés non cotées ou d'actions de préférence
- Objectif de rendement annuel : **10%**
- Horizon d'investissement cible: 8 ans à compter de la date de constitution
- Un fonds éligible au mécanisme de **l'apport-cession** (art. 150 OB Ter du Code Général des Impôts)
- Un processus d'investissement et de suivi rigoureux, et systématique
- Le Fonds détiendra 40% maximum du capital et des droits de vote de toute Société Cible. Pour les sociétés d'expertise-comptable, cette limite est abaissée à 33% des droits de vote

Les Points d'attention

- Pas d'avantage fiscal à l'entrée
- **Rachats bloqués pendant 8 ans** à la date de la constitution
- Sur décision de la Société de Gestion, la **durée de vie du fonds est prorogable deux fois 1 an**, portant le blocage à 10 années
- Durée d'investissement conseillée de **8 ans**
- **Prises de participation minoritaire** très majoritairement en fonds propres (parts de capital)
- **Commission de surperformance de 20%** par an dès lors que le TRI excède les 10% par an.



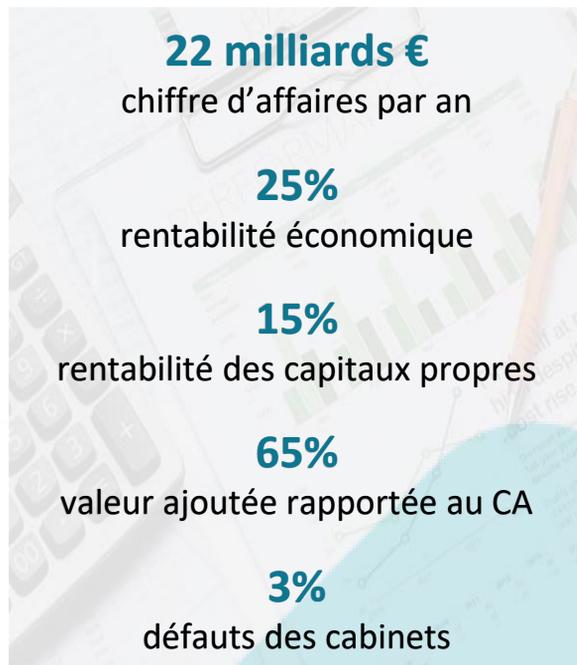
SCALE UP EXPERTS GÉNÉRATION

L'EXPERT-COMPTABLE, PILIER DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le chiffre d'affaires global annuel du secteur comptable avoisinait les 22 milliards d'Euros en 2018. L'activité dans le secteur progresse de 4% par an en moyenne (*source INSEE, en 2018*).

Dans le paysage économique français, la profession dispose d'une rentabilité des capitaux propres parmi les **plus stables et fortes**, avec une moyenne annuelle de 15% et 65% de valeur ajoutée rapportée au chiffre d'affaires.

La prise de risques y est, selon nous, modérée (le taux de défauts des cabinets comptables avoisine les 3%), le secteur répondant à une réglementation très stricte. Un risque de perte en capital n'est toutefois pas à exclure.



UN SECTEUR EN PLEINE TRANSFORMATION

La profession est en plein virage démographique, incitant, dans les prochaines années, à de nombreux regroupements, des opérations de cession et de capital transmission de plus en plus importantes tant par la taille que par le nombre.

Ces changements nécessitent la mise place de mécanismes d'accompagnement pour les primo-accédants comme pour les acteurs déjà bien établis.

L'apport de la technologie a un impact fondamental sur l'environnement de travail des cabinets.

EXPERTS GÉNÉRATION est un véhicule fluidifiant l'accès au financement pour renforcer les profils bancaires et réaliser les investissements adéquats pour ces transformations.

Les changements structurels des organisations comptables aujourd'hui :



Transformation
Digitale
& Dématérialisation



Croissances Externes
&
Build-Up Stratégiques



Développement
d'activité de
Conseil Patrimonial



Capital Transmission



SCALE UP EXPERTS GÉNÉRATION

L'IFEC – PREMIER SYNDICAT DE LA PROFESSION COMPTABLE

EXPERTS GÉNÉRATION, est un outil élaboré, pensé et motivé par des experts de la profession, l'IFEC (Institut français des experts-comptables et des commissaires aux comptes) avec SCALE UP, la société de gestion constituée par des professionnels de forte expérience de la finance, du marketing, de l'industrie et de technologie de l'information.

Avec près de 4 000 adhérents, répartis dans 28 sections régionales, l'IFEC regroupe les experts-comptables diplômés et représente tous les modes d'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Il est le syndicat des experts-comptables le plus important de France.

Leurs missions: assurer la défense des professionnels et répondre aux attentes de la profession. Le fonds est à disposition de toutes les entreprises du secteur. L'implication de l'IFEC permet de mieux cerner les problématiques et opportunités de développement du secteur.

L'IFEC n'intervient pas dans la sélection de nos investissements en tant que gérant ou conseil au sein du FCPR EXPERTS GÉNÉRATION.



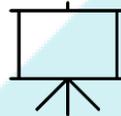
IFEC en quelques chiffres clés



4000
ADHERENTS
ACTIFS



28
SECTIONS
REGIONALES



600
FORMATIONS
PAR AN



250
EVENEMENTS
PAR AN



SCALE UP

Un accompagnement au plus près de l'équipe de management

SCALE UP est une société de gestion née du rapprochement de financiers, d'industriels et d'entrepreneurs reconnus. Avec 25 ans d'expérience professionnelle moyenne dans la gestion d'entreprise et l'investissement, l'équipe s'engage très fortement sur les valeurs humaines sociales et environnementales.

Notre Force

- Indépendance
- Fortes dimension humaine dans le business
- Regard neuf sur le capital investissement
- Expérience de 25 ans en moyenne
- Pluridisciplinarité à caractère international
- Axée sur la création et la gestion des processus



Nos Valeurs

- Alignement avec le dirigeant
- Accompagnement au plus près des équipes
- Expertises ciblées en phase avec la stratégie de management
- Recherche de l'efficacité pour une meilleure rentabilité



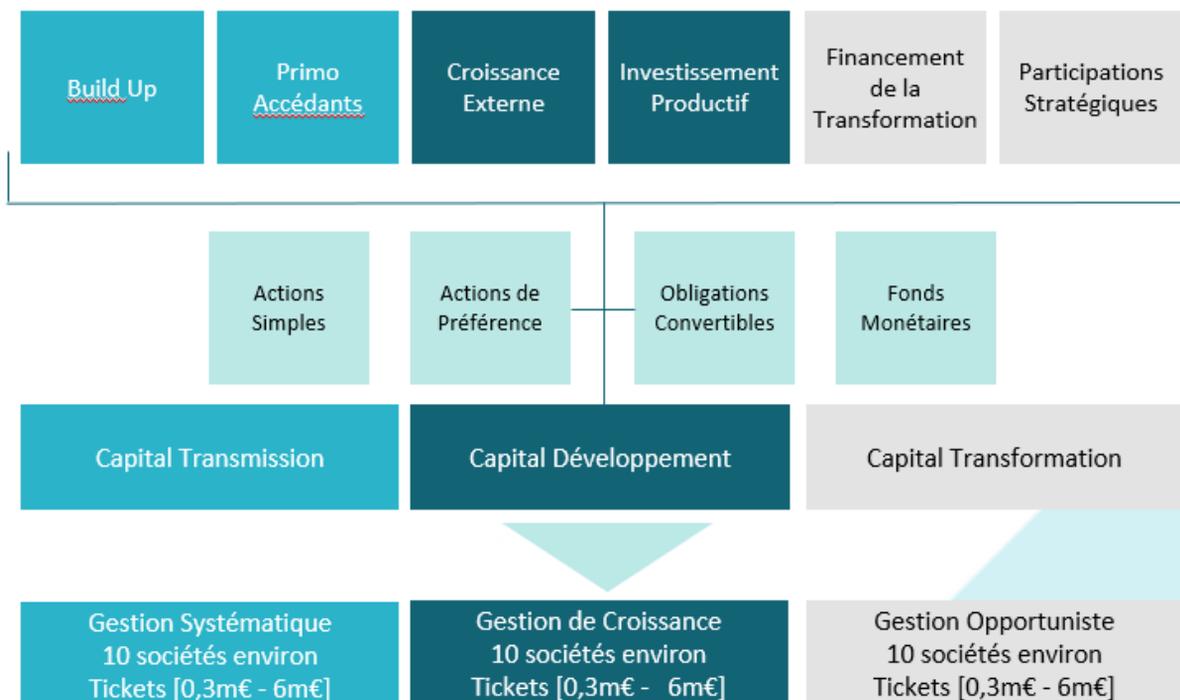
SCALE UP EXPERTS GÉNÉRATION

UN PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ CONSTRUIT PAR LES RISQUES

EXPERTS GENERATION est un programme qui envisage une trentaine de positions par portefeuille avec l'allocation cible suivante :

| Cible | Segment de portefeuille | Type d'opérations ciblées | Rendement anticipé | Risque anticipé |
|-------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------|
| Jusqu'à 33% | CAPITAL TRANSMISSION | Build Ups | FORT | FORT |
| | | Primo accédants | FORT | FORT |
| Jusqu'à 33% | CAPITAL DEVELOPPEMENT | Acquisitions Stratégiques | MODERE | MODERE |
| | | Investissement Productif | MODERE | MODERE |
| Jusqu'à 33% | CAPITAL DEVELOPPEMENT | Financement de la Transformation | MODERE | MODERE |
| | | Participations Stratégiques | FAIBLE | FAIBLE |
| de 5% à 20% | LIQUIDITE | Liquidité Moyen Terme | FAIBLE | FAIBLE |
| | | Liquidité Court Terme | FAIBLE | FAIBLE |

UN STYLE DE GESTION MIXTE





SCALE UP EXPERTS GÉNÉRATION

SÉLECTION DES CIBLES D'INVESTISSEMENT

Après étude du projet de transformation, le FCPR EXPERTS GENERATION prend une participation minoritaire dans le cabinet en réalisant une augmentation de capital sous la forme d'actions simples ou actions de préférence, selon la situation du dossier.

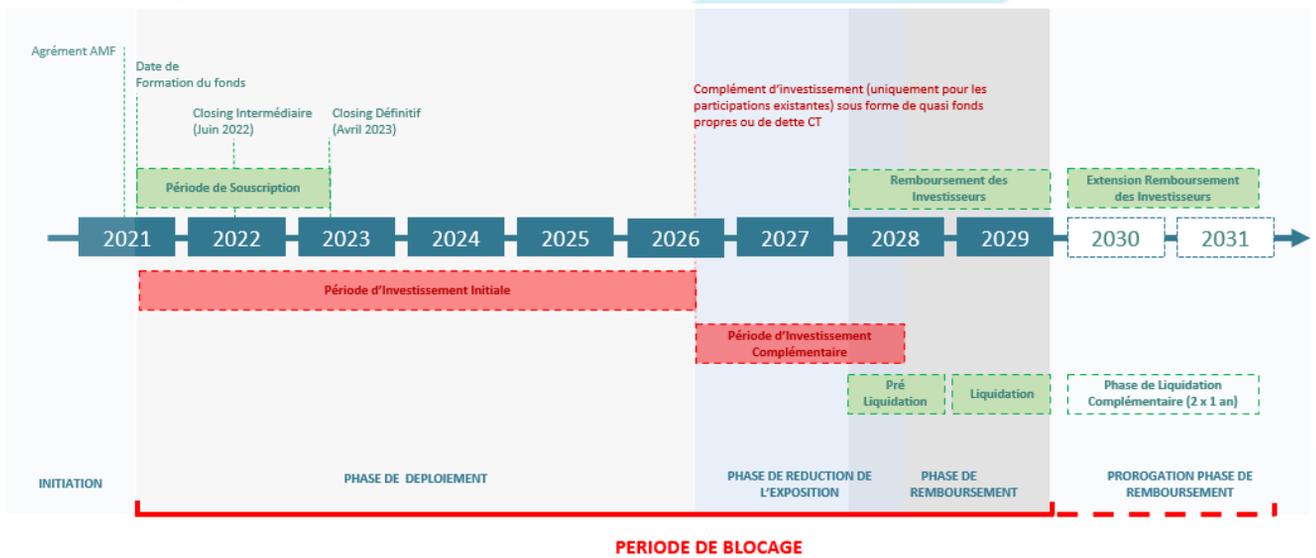
Avec son profil financier renforcé, le cabinet sollicite un financement bancaire pour une durée inférieure à la période d'investissement du FCPR (8 ans), aux taux bancaires en vigueur (période de 7 ans). En deuxième partie de vie du fonds (au-delà des 5 ans), le cabinet peut être accompagné par le FCPR sur des projets de financement.

FONCTIONNEMENT DU FONDS

La période de souscription est ouverte jusqu'au 2 avril 2023 minuit. Experts Génération dispose d'une **période d'investissement initiale de 5 ans**, également à compter de sa date de constitution.

Cette période sera prolongée d'une **période d'investissement complémentaire de 2 ans**, exclusivement destinée à compléter les participations issues de la période d'investissement initiale.

La **pré-liquidation interviendra la 7ème année** et sa **liquidation la 8ème année** (prorogeable x2 fois 1 an).





CARACTÉRISTIQUES

| | |
|---|--|
| Forme juridique | FCPR - Fonds Commun de Placements à Risques |
| Société de gestion | SCALE UP (Agrément AMF GP-2100005) |
| Dépositaire | Banque Fédérative du Crédit Mutuel |
| Commissaire aux comptes | Grant Thornton |
| Code ISIN | Annoncé en Janvier 2022 |
| Période de souscription | Jusqu'au 02 avril 2023 |
| Valeur liquidative | Semestrielle |
| Durée du Fonds | 8 ans à compter de sa constitution soit jusqu'au 3 janvier 2030 avec possibilité de prorogation pour deux (2) périodes successives d'un (1) an (soit jusqu'au 3 janvier 2032). |
| Période de blocage des rachats | Jusqu'au 3 janvier 2030 soit 8 ans, prorogeable deux fois un (1) an. |
| Rachat anticipé des parts à la demande des porteurs | Impossible, sauf en cas de force majeure dans les cas prévus par le Règlement, principalement invalidité ou décès du porteur ou de son conjoint. |
| Cession de parts | Libre, sous réserve que le porteur trouve lui-même un acquéreur, avec un prix fixé d'un commun accord entre vendeur et acheteur (ce prix peut ainsi ne pas correspondre à la valeur liquidative des parts). |
| Fiscalité | Le FCPR est éligible à l'exonération de l'impôt sur le revenu régime prévu à l'article 150-0 A et à l'article 163 quinquies B I et II du Code Général des impôts (exonération d'impôt sur le revenu des produits et plus-values distribués par le Fonds (hors prélèvements sociaux)) Voir le règlement pour les conditions. |

FRAIS ET COMMISSIONS**

| | |
|----------------------------|---|
| Droits d'entrée | Part A : 5 % - Part I : 0% |
| Taux de frais annuel moyen | Parts A : 4,34% - Parts I : 3,74% |
| Frais de surperformance | 20% au dessus de 10% de performance avec prise en compte d'un indicateur de High Water Mark |
| Droits de sortie | Néant |

** Pour plus de détails sur tous les frais applicables, veuillez vous référer à la section dédiée dans le Règlement du Fonds



Le Fonds Commun de Placement à Risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en Bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez impérativement prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FCPR EXPERTS GÉNÉRATION agréé par l'AMF le 9 novembre 2021
sous numéro FCR20210011

SCALE UP

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 000 euros.

Siège social : Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cédex
N° Siren 889 555 132 RCS Nanterre.

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP-21000005.



SCALE UP CAPITAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 000 euros.

Siège social : Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cédex

N° Siren 889 555 132 RCS Nanterre.

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP-21000005.



FCPR EXPERTS GÉNÉRATION agréé par l'AMF le 9 novembre 2021
sous numéro FCR20210011